



Bordeaux, le 24 avril 2020

## Coronavirus : point de situation

### En Nouvelle-Aquitaine : poursuite de la diminution de l'activité sanitaire liée au Covid-19

Dans son **Point épidémiologique régional spécial Covid-19** publié le 23 avril (consultable [en cliquant ici](#)), Santé publique France Nouvelle-Aquitaine indique qu'**une diminution de l'activité sanitaire liée au Covid-19 a été observée pour la troisième semaine consécutive en Nouvelle-Aquitaine**. Cela confirme un ralentissement de la circulation du virus sur le territoire.

On peut noter que **les personnes âgées de 70 ans et plus sont les plus touchées** par cette épidémie, elles représentent 66 % des patients hospitalisés et plus de 88 % des décès hospitaliers.

**Les patients présentant des comorbidités sont majoritairement concernés** (74 % des patients hospitalisés en réanimation). Le diabète de type 1 et 2 (26 % des cas), l'hypertension artérielle (26 %), l'obésité (25 %) et les pathologies cardiaques (21 %) sont les facteurs de risques majoritairement observés chez les patients des services de réanimation sentinelles.

La Nouvelle-Aquitaine **reste l'une des régions les moins impactées par l'épidémie** (consultez le [Point Epidémiologique national](#)). Les premières projections réalisées par [l'Institut Pasteur](#) montrent que le pourcentage de personnes potentiellement infectées serait au 11 mai 2020 de 1,4 % dans la région contre 5,7 % pour la moyenne nationale. S'il ne s'agit que de résultats de modélisation, les données issues des systèmes de surveillance vont également dans ce sens.

Par ailleurs, comparativement à d'autres régions françaises, nous disposons d'un nombre de décès plus faible (moins de 15 décès pour 100 000 habitants ([Point Epidémiologique national](#) - p14)).

De manière globale, une analyse du contexte régional fait apparaître deux éléments qui peuvent expliquer la situation épidémiologique favorable en Nouvelle-Aquitaine : **le confinement est intervenu de manière rapprochée après le début de l'épidémie** dans la région et **nous n'avons pas eu à déplorer la présence de clusters** (sauf un en Lot-et-Garonne, mais qui a été maîtrisé rapidement).

Ces données **attestent des efforts entrepris par les néo-aquitains pour maintenir cet impact au plus bas** et limiter la pression sur le système de santé régional, qui est préparé et reste en alerte pour accueillir les patients Covid-19 et qui a pu de ce fait apporter son soutien à d'autres régions (Grand-Est et Ile-de-France).

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a mené une **politique de suivi spécifique et systématique de tous les cas confirmés** : appel depuis le début de l'épidémie de tous les cas confirmés par une cellule médicale dédiée, composée de médecins de l'ARS et d'internes du CHU de Bordeaux, pour détecter de manière exhaustive tous les cas contacts, faire un point sur l'état de santé des patients, leur rappeler de manière détaillée les gestes barrières et les conseils d'auto-surveillance de leur état, les approvisionner en masque pour limiter au maximum tout risque de contagion.

De la même manière, pour la gestion des cas en EHPAD, l'ARS a mis en œuvre une **politique de dépistage systématisé** en faisant le choix de tester, **dans les EHPAD dans lesquels un cas a minima est confirmé chez un résident ou un professionnel**, tous les résidents et les professionnels, y compris les personnes asymptomatiques.

Ces indicateurs sanitaires Covid-19, positifs pour la région Nouvelle-Aquitaine, justifient **de maintenir toutes les actions engagées (par les acteurs de santé et la population) jusqu'au 11 mai prochain** et de **poursuivre l'application des gestes barrières et de toutes les recommandations sanitaires qui pourront être données pendant la période de déconfinement.**

### Quelques indicateurs-clés issus du Point épidémiologique régional :

- ▶ **Part de tests positifs au Covid-19 en baisse** pour les laboratoires hospitaliers (7% de tests positifs en semaine 16 du 13 au 19 avril, contre 12% en semaine 15) et les laboratoires de ville (3% de tests positifs en semaine 16 du 13 au 19 avril, contre 6% en semaine 15 et 11% en France en moyenne).
- ▶ **Surveillance dans les établissements médico-sociaux, dont les EHPAD** : 1 343 cas dont 151 décès signalés au 21 avril 2020 (contre 1 064 cas dont 113 décès au 14 avril 2020).
- ▶ **Au 20 avril, 2 241 personnes ont été dépistées dans des EHPAD** (résidents et professionnels) et 246 se sont révélées infectées, soit un taux de positivité de 11%. Des mesures de gestion appropriées ont été prises pour isoler et prendre en charge les résidents, ou remplacer les professionnels de santé durant leur période de convalescence.
- ▶ **Surveillance en ville (indicateur SOS Médecins)** : baisse de l'activité pour Covid-19 pour la troisième semaine consécutive avec, pour la semaine 16 (du 13 au 19 avril), 448 actes pour suspicion Covid-19 soit 7 % de l'activité totale (548 actes soit 10 % en semaine 15).
- ▶ **Surveillance à l'hôpital (indicateur Réseau Oscour®)** : baisse de l'activité aux urgences pour Covid-19 pour la troisième semaine consécutive avec, en semaine 16 (du 13 au 19 avril), 863 passages pour suspicion Covid-19 soit 6% de l'activité totale des urgences hospitalières (1219 passages soit 8% en semaine 15).  
Le taux d'hospitalisation après passage pour suspicion de Covid-19, indicateur de gravité à l'arrivée aux urgences, reste toutefois élevé en semaine 16 (du 13 au 19 avril : 51% contre 54% en semaine 15), notamment chez les 65 ans et plus (81% en semaine 16).

-----

## En Nouvelle-Aquitaine : une organisation adaptée pour poursuivre la prise en charge des personnes avec conduites addictives

**Les personnes avec conduites addictives nécessitent une attention particulière**, car elles présentent souvent des vulnérabilités particulières sur le plan social et de la santé (prévalence plus élevée de maladies chroniques et de pathologies liées au parcours et aux conditions de vie) et des risques de dégradation de leur état clinique et de décompensation liés à la consommation ou à la limitation des produits disponibles en période de confinement (addictions alcool, tabac, cannabis, drogues illicites, opioïdes, jeux, sexe...).

Le risque d'augmentation des conduites à risques (alcool, tabac, réseaux sociaux, médicaments...) pendant cette période de confinement est également identifié. Des sondages en cours commencent à l'objectiver.

Le ministère des solidarités et de la santé a donc recommandé **le maintien et le renforcement des activités hospitalières et médico-sociales destinées à la prise en charge des addictions** dans les territoires.

### Les structures dédiées disponibles pour maintenir le lien, apporter des conseils et poursuivre les prises en charge nécessaires

**Dans le cadre hospitalier**, au regard des besoins de prise en charge spécialisée exprimés dans les territoires et du risque de décompensation psychique de certains publics, **les établissements de santé maintiennent l'activité des unités de soins résidentiels et sevrage complexe et des Equipes de Liaison de Soins en Addictologie (ELSA)**, en articulation avec les soins psychiatriques. L'activité des **consultations hospitalières**

**d'addictologie** (de suivi et de primo consultation) est également **maintenue**.

**Dans le cadre de l'accompagnement médico-social proposé, l'objectif est de maintenir le lien avec les usagers**, afin d'éviter tout risque de décompensation. Les conseils d'hygiène et de réduction des risques et des dommages (RDRD) à appliquer lors de la consommation de substances psychoactives que les professionnels et intervenants de RDRD délivrent aux usagers sont essentiels dans cette période.

Dans un contexte de limitation des déplacements, de personnels confinés ou mobilisés pour le Covid-19, les **centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) adaptent mais maintiennent leurs missions** essentielles de consultations individuelles médicales, paramédicales, psychologiques, à distance le cas échéant.

A la demande, les CSAPA peuvent également **poursuivre un suivi individuel des jeunes et de leur entourage** dans le cadre des consultations jeunes consommateurs. La prescription, la délivrance des traitements substitutifs aux opiacés (TSO) ainsi que la distribution de matériel de réduction des risques et des dommages sont assurées auprès des populations concernées. **Ils sont également mobilisables pour toute nouvelle demande**, y compris pour les nouvelles prises en charge qui peuvent émerger à l'occasion du confinement et de consommations non maîtrisées.

**Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD)** poursuivent la distribution de matériel de réduction des risques ainsi que les maraudes vers les publics précaires et marginalisés.

Les professionnels des CSAPA et CAARUD participent également activement à la composition des équipes sanitaires mobiles (EQSAM) **pour aller vers les publics précaires** et apportent leur concours et expertises auprès des équipes soignantes des centres d'hébergement Covid pour personne à la rue.

### **Des numéros accessibles pour le grand public à rappeler**

**TABAC INFO SERVICE au 39 89**. La ligne est ouverte de 8h à 20h, du lundi au samedi ou sur [www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr).

**ALCOOL INFO SERVICE au 0 980 980 930**, de 8h à 2h, 7 jours sur 7 ou sur [www.alcool-info-service.fr](http://www.alcool-info-service.fr)

**DROGUES INFO SERVICE au 0800 23 13 13 7 jours/7** ou sur [www.drogues-info-service.fr](http://www.drogues-info-service.fr).

**JOUEURS INFO SERVICE au 09 74 75 13 13, 7 jours/7** ou sur [www.joueurs-info-service.fr](http://www.joueurs-info-service.fr).

**Pour la région Nouvelle-Aquitaine**, le Corevih a recensé sur son site [les modalités d'organisation des structures venant en appui des personnes vulnérables](#) (CSAPA, CAARUD, associations de prévention et de prise en charge en santé sexuelle...).

Dans cette période d'épidémie Covid-19 et de confinement, les CAARUD renforcent leur activité programme d'échange de seringues dans les territoires de même que le dispositif régional de réduction des risques à distance (RDR) du Comité d'Étude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID) :

- le site national: <https://rdr-a-distance.info/>

- au niveau régional, RDR à distance Nouvelle-Aquitaine : [rdradistance@ceid-addiction.com](mailto:rdradistance@ceid-addiction.com) ou par téléphone au 06 74 43 61 08.

-----

# Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

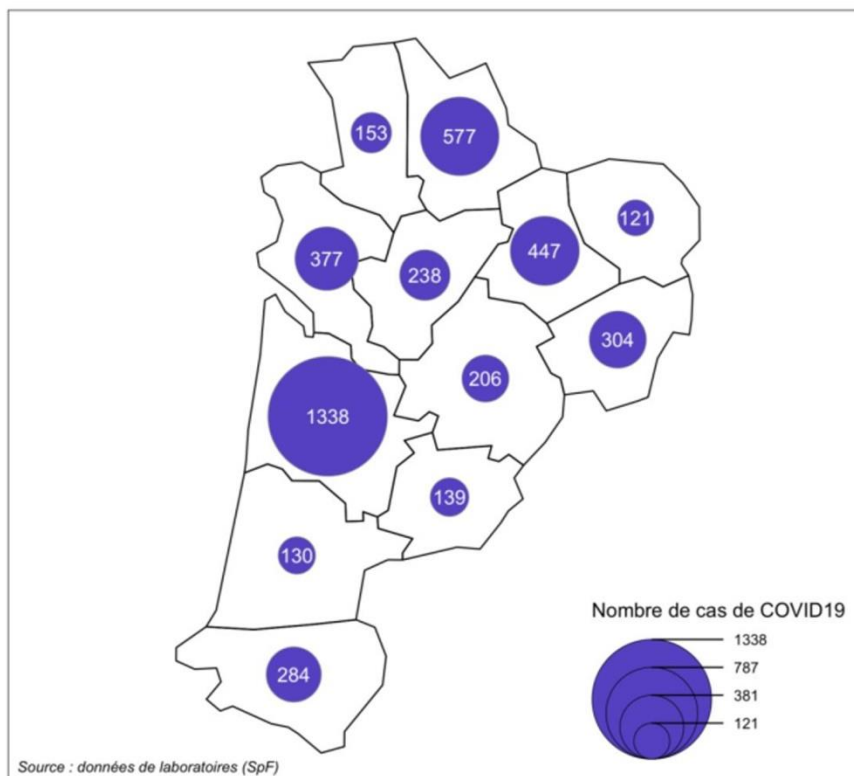
## >> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **75 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 23 avril, ce qui porte le total à 4 461** depuis le début de l'épidémie (1 doublon identifié à une date antérieure a été retranché du total de cas confirmés).

Pour rappel :

- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

| Nombre de résultats biologiques positifs pour SARS-CoV-2 par département en Nouvelle-Aquitaine au 23 avril 2020



(Source : Santé publique France)

## >> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **727 personnes sont actuellement hospitalisées** <sup>(1)</sup> (- 42 par rapport à la veille)
- **144 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** <sup>(1)</sup> (- 12 par rapport à la veille)
- **1 243 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie <sup>(1)</sup> (+ 44 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 285 décès** <sup>(1)</sup> **parmi les personnes hospitalisées** (+ 8 par rapport à la veille).

<sup>(1)</sup> Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 24/04 à 14h

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 24 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

|                                  | Hospitalisations en cours N (%) | Dont réanimation N (%) | Retour à domicile N (%) | Décès N (%) |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------|
| <b>TOTAL</b>                     | <b>727</b>                      | <b>144</b>             | <b>1243</b>             | <b>285</b>  |
| <b>DEPARTEMENTS<sup>1</sup></b>  |                                 |                        |                         |             |
| <b>Charente (16)</b>             | 9 (1%)                          | 2 (1%)                 | 37 (3%)                 | 10 (4%)     |
| <b>Charente-Maritime (17)</b>    | 74 (10%)                        | 14 (10%)               | 81 (7%)                 | 37 (13%)    |
| <b>Corrèze (19)</b>              | 77 (11%)                        | 10 (7%)                | 55 (4%)                 | 22 (8%)     |
| <b>Creuse (23)</b>               | 26 (4%)                         | 9 (6%)                 | 20 (2%)                 | 5 (2%)      |
| <b>Dordogne (24)</b>             | 35 (5%)                         | 4 (3%)                 | 48 (4%)                 | 9 (3%)      |
| <b>Gironde (33)</b>              | 252 (35%)                       | 68 (47%)               | 584 (47%)               | 103 (36%)   |
| <b>Landes (40)</b>               | 27 (4%)                         | 4 (3%)                 | 42 (3%)                 | 10 (4%)     |
| <b>Lot-et-Garonne (47)</b>       | 33 (5%)                         | 3 (2%)                 | 36 (3%)                 | 5 (2%)      |
| <b>Pyrénées-Atlantiques (64)</b> | 71 (10%)                        | 9 (6%)                 | 139 (11%)               | 20 (7%)     |
| <b>Deux-Sèvres (79)</b>          | 26 (4%)                         | 3 (2%)                 | 38 (3%)                 | 14 (5%)     |
| <b>Vienne (86)</b>               | 47 (6%)                         | 9 (6%)                 | 80 (6%)                 | 29 (10%)    |
| <b>Haute-Vienne (87)</b>         | 50 (7%)                         | 9 (6%)                 | 83 (7%)                 | 21 (7%)     |

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpa et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 24 avril 2020 à 9h

|   | Données en Ehpad par département |     |    |    |    |     |    |    |     |    |     |     | Total régional Ehpad | Total régional autres EMS | Total régional tous étabts |
|---|----------------------------------|-----|----|----|----|-----|----|----|-----|----|-----|-----|----------------------|---------------------------|----------------------------|
|   | 16                               | 17  | 19 | 23 | 24 | 33  | 40 | 47 | 64  | 79 | 86  | 87  |                      |                           |                            |
| Nombre de signalements <sup>1</sup>                 | 20                               | 39  | 11 | 15 | 24 | 84  | 16 | 13 | 61  | 28 | 17  | 9   | 337                  | 143                       | 480                        |
| Nombre de cas total <sup>2,4</sup>                  | 37                               | 113 | 18 | 34 | 81 | 487 | 10 | 24 | 174 | 38 | 166 | 162 | 1344                 | 186                       | 1530                       |
| Nombre de décès dans l'établissement <sup>3,4</sup> | 10                               | 5   | 0  | 1  | 6  | 26  | 1  | 2  | 14  | 0  | 18  | 14  | 97                   | 0                         | 97                         |
| Nombre de décès à l'hôpital <sup>3,4</sup>          | 0                                | 9   | 0  | 0  | 1  | 30  | 0  | 0  | 4   | 2  | 7   | 3   | 56                   | 1                         | 57                         |

<sup>1</sup>Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

<sup>2</sup>Cas confirmés et possibles chez les résidents

<sup>3</sup>Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

<sup>4</sup>Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Les chiffres collectés dans le tableau de Santé publique France sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1<sup>er</sup> mars et le 24 avril 2020 à 9h.

Il est question de signalements pouvant émaner de structures ayant déjà fait des signalements ou même ayant clôturé des situations (cas suspects testés négatifs ou retour à la normale dans l'EHPAD).

**L'ARS Nouvelle-Aquitaine procède actuellement à une vérification de ces données, en lien avec les établissements.** Sont ainsi en train d'être identifiés dans cette base de données :

- les signalements en doublon,
- les cas suspects testés négatifs
- les situations revenues à la normale

**Au total, 313 EHPAD ont été concernés par un cas confirmé ou suspect de Covid-19 depuis le début de l'épidémie.**

En isolant les signalements clos (126 tests négatifs ou retour à la normale), il est établi qu'au **24 avril, 187 EHPAD sont actuellement concernés par une situation de Covid-19 confirmée ou suspecte** parmi des


résidents ou le personnel, soit 20,8 % des EHPAD de notre région (898 EHPAD en Nouvelle-Aquitaine).

- Parmi les signalements, **1 344 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (-23 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **97 sont décédés au sein des établissements** (+ 2 par rapport à la veille) et **57 sont décédés à l'hôpital** (- 6 par rapport à la veille suite à des ajustements de saisie réalisés par des établissements de Gironde, Creuse et de Haute-Vienne - Ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » voir tableau ci-dessus).


**Pour rappel**, dans le cadre de la doctrine du dépistage systématisé en EHPAD, l'ARS Nouvelle-Aquitaine le déclenche dès qu'un premier cas est confirmé chez un résident ou un membre du personnel. L'ensemble des résidents et du personnel de l'EHPAD sont alors dépistés.

COVID-19


**ALERTE CORONAVIRUS  
POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES**




Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

COVID-19

**ALERTE CORONAVIRUS  
POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER  
LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.**

Tout déplacement est interdit sauf muni d'une attestation pour :



Aller travailler, si le télétravail est impossible



Faire des courses de première nécessité



Faire garder ses enfants ou aider des personnes vulnérables



Aller chez un professionnel de santé si vous n'avez pas de signe de la maladie

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.  
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.  
Une version numérique est désormais disponible.

## CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :  
**0800 130 000** (appel gratuit)

Toutes les informations à jour  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

Cellule régionale de renseignements Covid-19  
[ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr](mailto:ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr)

Contact presse :  
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine  
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)